

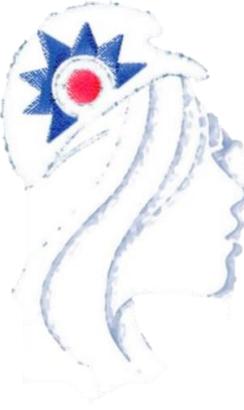
**Maître Julie DELOS**  
Commissaire de Justice  
80 rue du Général Labat  
40350 POUILLON

# PROCES-VERBAL DESCRIPITIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT CINQ FEVRIER

**B.P.A.C.A - CABE**

**Lieu du Constat : Communes de PUJO LE PLAN et SAINT GEIN**



**Maître Julie DELOS**  
Commissaire de Justice  
80 rue du Général Labat  
40350 POUILLON

## PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT CINQ FEVRIER

**A LA DEMANDE DE :**

**La BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE**, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 755 501 590, dont le siège social est 10 quai de Queyries 33072 BORDEAUX CEDEX, anciennement dénommée BANQUE POPULAIRE DU SUD OUEST,  
Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux,  
domiciliés en cette qualité audit siège ;

Ayant pour avocat **Maître Fabien DUCOS-ADER**, membre de la **SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES**, avocats à la Cour, 26 place des Martyrs de la Résistance BP 20719 - 33006 BORDEAUX CEDEX, et pour avocat postulant, **Maître Guillaume FRANCOIS**, membre de la **SELARL AQUI'LEX**,

**avocat à la Cour**, 12 boulevard Jean Lacoste 40000 MONT DE MARSAN.

**AGISSANT EN VERTU :**

De la copie exécutoire d'un acte de vente contenant prêts reçu par Maître Patricia FOURCADE, Notaire associée à VILLENEUVE DE MARSAN (40190), en date du 9 mai 2011, et d'un jugement définitif rendu par le Tribunal d'Instance de MONT DE MARSAN en date du 10 septembre 2019.

Ainsi que d'un commandement de payer du 10 Juillet 2024 demeuré infructueux à ce jour.

**JE,**

**Julie DELOS, Commissaire de Justice près la Cour  
d'Appel de PAU, demeurant à POUILLON (40),  
80 rue du Général LABAT soussignée,**

Suis mandatée pour établir un Procès-Verbal descriptif avec photographies des parcelles saisies sur les communes de :

- PUJO LE PLAN (40190), cadastrées section A n° 449 pour 39 a 81 ca et n° 450 pour 10 a 53 ca,

section D n° 90 pour 06 a 45 ca, n° 92 pour 09 a 70 ca, n° 94 pour 27 a 50 ca, n° 107 pour 02 a 20 ca, n° 108 pour 84 a 90 ca, n° 109 pour 45 a 80 ca, n° 110 pour 39 a 20 ca, n° 113 pour 51 a 50 ca, n° 153 pour 84 ca, n° 260 pour 1 ha 14 a 30 ca, n° 264 pour 36 a 70 ca, n° 297 pour 40 a 20 ca, n° 301 pour 14 a 00 ca, n° 303 pour 57 a 03 ca, n° 306 pour 24 a 80 ca et n° 368 pour 66 a 75 ca,

section F n° 327 pour 42 a 55 ca,

section G n° 290 pour 08 a 70 ca, n° 372 pour 1 ha 56 a 40 ca et n° 736 pour 07 a 67 ca.

- SAINT GEIN (40190), cadastrées

section A n° 443 pour 31 a 20 ca, n° 444 pour 54 a 90 ca, n° 467 pour 1 ha 00 a 00 ca, n° 665 pour 1 ha 72 a 76 ca et n° 667 pour 05 a 90 ca,

section B n° 224 pour 49 a 30 ca et n° 307 pour 08 a 80 ca.

### A L'ENCONTRE DE :

**Monsieur Aurélien CABÉ**, né le 26 décembre 1985 à MONT DE MARSAN (40000), célibataire, de nationalité française, demeurant à PUJO LE PLAN (40190), 1206 route du René,

Déférant à cette réquisition, certifie m'être transportée, ce jour, communes de PUJO LE PLAN et SAINT GEIN où j'ai dressé le Procès-verbal descriptif suivant :

---

**OBSERVATIONS  
GENERALES**

---

Les parcelles objets de la saisie immobilières sont pour partie des parcelles cultivées en maïs ou en seigle, exploitées par l'EARL de Blanche Rose dont le gérant est Monsieur Aurélien CABE.

A savoir sur la commune de PUJO LE PLAN :

section D n° 260 pour 1 ha 14 a 30 ca, n° 264 pour 36 a 70 ca, n° 297 pour 40 a 20 ca, n° 301 pour 14 a 00 ca, n° 303 pour 57 a 03 ca, n° 306 pour 24 a 80 ca et n° 368 pour 66 a 75 ca,

L'accès aux parcelles s'effectue par la route de Carnette

section A n° 449 pour 39 a 81 ca et n° 450 pour 10 a 53 ca,

et sur la commune de SAINT GEIN :

section A n° 443 pour 31 a 20 ca, n° 444 pour 54 a 90 ca, n° 467 pour 1 ha 00 a 00 ca, n° 665 pour 1 ha 72 a 76 ca et n° 667 pour 05 a 90 ca.

Le reste des parcelles sont des parcelles boisées d'essences diverses non entretenues,

A savoir sur la commune de PUJO LE PLAN :

section D n° 90 pour 06 a 45 ca, n° 92 pour 09 a 70 ca, n° 94 pour 27 a 50 ca, n° 107 pour 02 a 20 ca, n° 108 pour 84 a 90 ca, n° 109 pour 45 a 80 ca, n° 110 pour 39 a 20 ca, n° 113 pour 51 a 50 ca, 297 pour 40 a 20 ca, n° 301 pour 14 a 00 ca, n° 303 pour 57 a 03 ca, n° 306 pour 24 a 80 ca,

section F n° 327 pour 42 a 55 ca,

section G n° 290 pour 08 a 70 ca, n° 372 pour 1 ha 56 a 40 ca et n° 736 pour 07 a 67 ca.

Et sur la commune de SAINT GEIN :

section B n° 224 pour 49 a 30 ca et n° 307 pour 08 a 80 ca.

Les parcelles sont pour la plupart isolées les unes des autres, certaines sont enclavées.

Monsieur CABE me précise que certaines parcelles boisées sont utilisées pour les parcours de poulets au Printemps, (cabanes déplaçables).

## DESCRIPTIONS

Accès par la route de Carnette sur la commune de PUJO LE PLAN aux parcelles 260 à 368.





Les parcelles boisées section D, sur la commune de PUJO LE PLAN sont accessibles en empruntant un chemin de terre depuis la route de CARNETTE, matérialisé en bleu sur le plan ci-dessus.

Ces parcelles boisées ne sont pas entretenues, l'accès y est ardu.

Une clôture ajourée ancienne longe la parcelle 108.







Sur la commune de SAINT GEIN, depuis la route du HILLON, un chemin de terre appartenant à un propriétaire voisin doit être emprunté pour accéder aux parcelles 467, 443 et 444.

Le chemin de terre est matérialisé en bleu, très difficilement accessible et boueux.





Dans le prolongement du chemin, sur la commune de PUJO LE PLAN, la parcelle 449 est une bordure enherbée, de l'autre côté du chemin la parcelle 450 est cultivée en maïs.





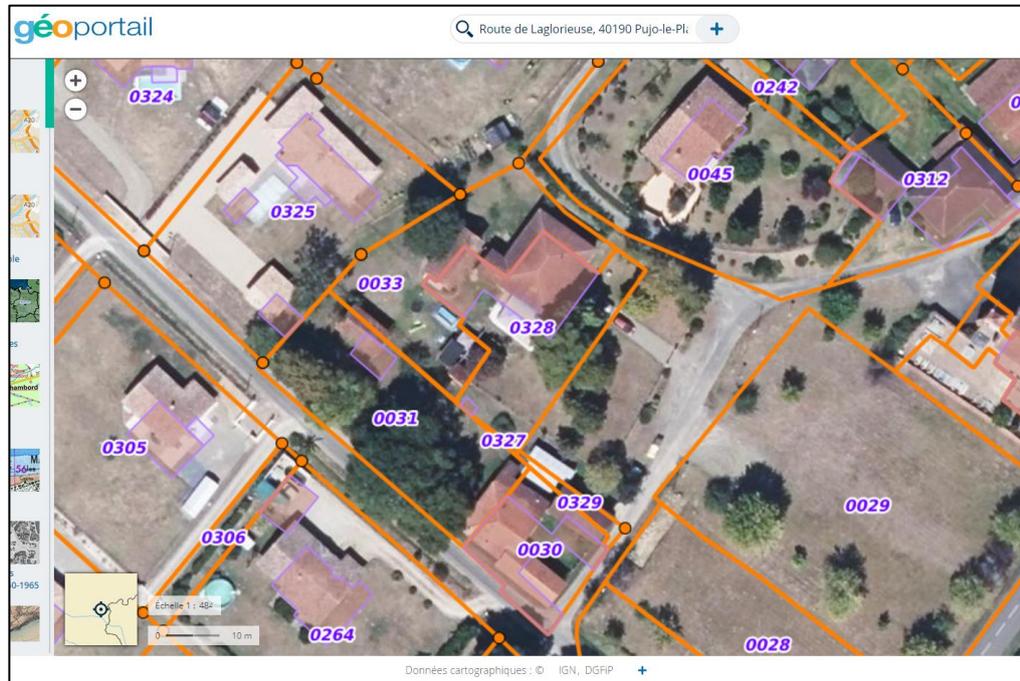
Depuis le chemin du HILLON, accès à la parcelle 153, qui correspond à une bordure à proximité d'une mare dont l'accès a été grillagé et clôturé par un propriétaire voisin selon les déclarations de Monsieur CABE.





Sur la commune de PUJO LE PLAN, l'accès à la parcelle boisée 327 s'effectue par la route de LAGLORIEUSE.

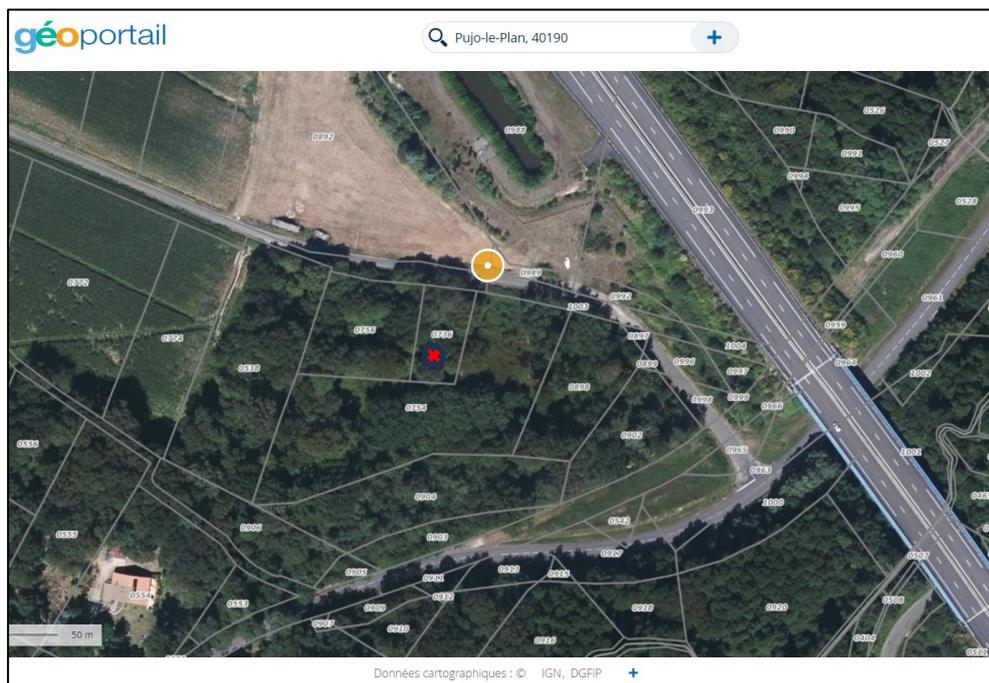
Il s'agit d'une toute petite parcelle enclavée, non entretenue.



Les autres parcelles boisées 290,372, 376 sont accessibles depuis le chemin du LATTAS.



Enfin la dernière parcelle boisée n°736 est accessible depuis le chemin du Barrouquet à proximité de l'autoroute A65.



Telles sont mes constatations.

De tout quoi j'ai dressé le présent pour servir et valoir ce que de droit auquel j'insère quinze photographies prises par mes soins.

Les indications, précisions, descriptions figurant au présent Procès-Verbal sont les constatations faites par le Commissaire de Justice : ces constatations sont purement matérielles, exclusives de tout avis sur les conséquences de fait ou de droit qui peuvent en résulter.

Acte compris dans l'état mensuel déposé au bureau de l'enregistrement compétent.

COÛT : Comme à l'original.

